

## BUDGET ANNEXE CHER DE LU

Mme DUFAUD expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget annexe CHER DE LU pour l'exercice 2016 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## BUDGET CHER DE LU III

Mme DUFAUD expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 3 abstentions (MM. AUGER – DURAND – Mme GASPARD) déclare que le compte de gestion du budget annexe CHER DE LU III pour l'exercice 2016 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Mme DUFAUD expose que pour l'année 2016, notre compte administratif qui va vous être présenté montre :

- que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées (- 35 700 euros) par rapport à 2015 qui proviennent en partie de la baisse des charges à caractère général ;

- que les recettes de fonctionnement ont été supérieures à celles attendues soit 129 000 euros en plus

d'où un résultat excédentaire confortable.

Cette capacité d'autofinancement a permis le remboursement du capital des emprunts et constitue notre aptitude à réaliser les nouveaux investissements.

C'est un indicateur de bonne santé.

Mais il faut continuer et persévérer dans un axe de maîtrise de nos dépenses ; sans pour autant négliger la qualité de nos services !

Notre contribution à l'effort financier pour le redressement des finances publiques (baisse de la DGF) représente pour les 3 dernières années près de 80 000 euros.

A noter également la suppression du FDAEC (environ 9 500 euros) avant les changements au niveau du canton (Savennes).

Par contre et sans aucune augmentation des taux d'imposition depuis 9 ans, les recettes issues des taxes foncières et d'habitation ont augmenté de plus de 200 000 euros entre 2008 et 2016. Ces recettes représentent 46 % de notre budget.

En 2017, les bases seront revalorisées de 0,4 % mais les nouveaux foyers fiscaux viendront renforcer ce poste.

A noter que l'encours de notre dette est de 1 698 000 euros, il est en baisse et même s'il est conforme à la moyenne de notre strate soit 661 euros/habitant, c'est un volume important qu'il nous faut contrôler et contenir.

Un emprunt important va s'éteindre en 2017, un en 2018 et il faudra ensuite attendre 2023 pour le remboursement total de deux autres emprunts.

Le budget 2017 fait suite à plusieurs commissions :

- commission des travaux le 28 février
- 1<sup>ère</sup> commission des finances le 28 février (différentes orientations et montant des subventions à allouer)
- commission urbanisme, eau, assainissement le 13 mars
- commission voirie le 13 mars
- 2<sup>ème</sup> commission des finances le 15 mars.

Nous avons, cette année, programmé les différents investissements et réalisations pour les 3 années à venir. Ce plan pluriannuel d'investissement permettra de garantir les financements et de gérer au mieux la dette de notre commune.

Malgré les contraintes budgétaires, nous souhaitons maintenir un niveau d'investissement satisfaisant et faire de Sainte-Feyre une commune attractive et dynamique.

Ce budget a été établi dans l'hypothèse de taux des 3 taxes inchangés.

Les nouveaux investissements (1 300 000 euros) seront financés à 40 % par les subventions, 30 % par emprunts et 30 % d'autofinancement.

M. PILIPOVIC : Je me réjouis quand on regarde le compte administratif c'est sain mais des choses m'interpellent : moins on fait de choses, plus il y a de sous dans la caisse. Inscire des sommes au budget c'est bien, les réaliser c'est mieux. En voirie et entretien de bâtiments les réalisations sont loin des prévisions.

M. MARTIAL répond que les travaux de peinture seront faits cette année à la Maison des Associations en même temps que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment.

Mme DUFAUD présente le compte administratif 2016 en section de fonctionnement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses :

Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	401 545,25
Chapitre 012 : FRAIS DE PERSONNEL	881 853,98
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	161 956,52
Chapitre 66 : Charges financières	80 719,62
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 072,70
Opérations d'ordre	25 235,21

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 552 383,28 euros.

### Recettes :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	55 462,72
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	183 369,34
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 033 966,31
Chapitre 74 – Dotations, participations	561 718,73
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	19 921,09
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	13 669,64
Excédent reporté 2015	80 000,00
Recettes d'ordre	14 909,61

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 963 017,44.

*RESULTAT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE : 410 634,16 euros.*

M. Durand fait remarquer qu'il y a une baisse sur les fournitures scolaires en 2017.

Mme DUFAUD : Il y a moins d'enfants et il s'agit d'une participation forfaitaire par enfant ce qui explique les soucis liés à la menace de fermeture de classe.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes	180 730,80
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	11 916,07
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	38 936,41
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	164 753,09
Déficit d'investissement reporté 2015	161 249,64
Opérations d'ordre	14 909,61

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 572 495,62 euros.

#### Recettes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	396 780,39
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	54 370,06
Chapitre 16 – Emprunts	150 650,71
Opérations d'ordre	25 235,21

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 627 036,37 euros.

*RESULTAT D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE : 54 540,75 euros*

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 167 907,79 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 326 393 euros.

Mme DUFAUD, adjointe, ne prend pas part au vote.

Il est procédé au vote. Le Conseil Municipal, par 17 voix pour approuve le compte administratif 2016 établi pour le budget principal.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL**

Mme DUFAUD expose que le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 410 634,16 euros. La section d'investissement présente un déficit sur l'exercice de 54 540,75 euros.

Elle propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 de la façon suivante :

- 100 000 euros en report sur la section de fonctionnement,
- 310 634,16 euros à la section d'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette proposition.

### **BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL**

Mme DUFAUD expose que la proposition de budget a été élaborée avec un maintien des taux de fiscalité et qu'elle prend en compte les crédits reportés. L'équilibre budgétaire en investissement passe par un emprunt.

Elle présente les propositions élaborées pour le budget primitif 2017 :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	489 150
Chapitre 012 – Charges de personnel	933 230
Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	217 330
Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES	82 000
Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 250
Virement à la section d'investissement	113 600

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 848 560 euros**

Mme DUFAUD précise que les frais de personnel sont atténués par les remboursements à l'article 6419 et la prise en charge des emplois d'avenir. L'article 6478 correspond à la participation de la commune à la mutuelle décidée en fin d'année.

M. PILIPOVIC demande pourquoi les dépenses avec Evolis passent de 54 214 euros au compte administratif à 105 752 au budget primitif.

M. JANOT : Cela concerne les travaux de réfection des rues du Bourg où il y a des travaux ainsi que le point à temps.

M. PILIPOVIC : Pour la réfection des rues du bourg, c'est aux entreprises de rendre les chaussées dans l'état où elles les ont prises.

M. JANOT : Elles seront refaites au mois d'octobre. Il y a aussi du bordurage de prévu.

Mme DUFAUD : La liste des travaux a été vue en commission voirie.

M. PILIPOVIC : Tous les conseillers municipaux ne siègent pas en commission voirie.

Mme DUFAUD : On continue avec les recettes de fonctionnement.

Recettes :

Chapitre 013 : ATTENUATION DE CHARGES	14 100
Chapitre 70 : PRODUITS ET SERVICES RENDUS	155 550
Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES	1 042 600
Chapitre 74 : DOTATIONS	516 810
Chapitre 75 : PRODUITS DIVERS	19 500
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 748 560</b>
Excédent de fonctionnement reporté	100 000
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 848 560 euros</b>

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES	175 650.00
Chapitre 20 : CONCESSIONS	22 963.62
Chapitre 21 : MATERIEL, MOBILIER	176 320.00
Chapitre 23 : TRAVAUX	1 104 562.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 479 495.62 euros</b>

Recettes :

Chapitre 10 : DOTATIONS	365 034.16
Chapitre 13 : SUBVENTIONS	529 393.00
Chapitre 16 : EMPRUNTS	392 082.71
Virement de la section de fonctionnement	113 600.00
Produit des cessions d'immobilisations	24 845.00
Excédent reporté	54 540.75
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 479 495.62 euros</b>

M. PILIPOVIC : A quoi correspondent les 90 000 euros d'acquisition de terrain ?

Mme DUFAUD : Il s'agit de la terre « CASSIER » ; c'est une réserve foncière pour d'éventuels projets (salle des fêtes, une maison médicale, des logements ou toute autre utilisation pour la commune) ; elle ne se situe pas très loin du bourg.